

**Technologies de l'Information
et de la Communication**

N° H7

**Direction de l'Éducation
des Sports et du Patrimoine**

Dépenses	10 063 867 € (66 014 600 F)
----------	-----------------------------

UN COLLÉGIEN, UN ORDINATEUR PORTABLE

L'opération lancée l'an dernier, visant à équiper dans les collèges de Mimizan, Montfort-en-Chalosse et Saint-Paul-lès-Dax, toutes les classes du niveau 3^e depuis septembre 2001 a permis de tester les matériels, d'en évaluer le nombre et les usages. Les premières remontées d'expériences des trois équipes de Direction et des équipes enseignantes sont très satisfaisantes. Les taux de pannes constatés sur 469 machines sont inférieurs à 2,5 % et seul un ordinateur a dû être réparé hors garantie. Deux évaluations sont en cours, l'une de l'Inspection générale de l'Éducation Nationale et la seconde de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg pour le compte du Département, le premier rapport d'étape nous sera remis avant la fin du mois de janvier.

Parallèlement à ce test, nous avons lancé en 2001 une ambitieuse campagne destinée à câbler l'ensemble des salles de classes des collèges existants, soit environ 20 000 points. Cette opération s'est remarquablement bien déroulée de sorte qu'aujourd'hui 24 des 32 collèges sont câblés et les 8 restants le seront d'ici juillet prochain.

Au vu de ces premiers éléments, je vous propose d'équiper tous les élèves des classes de troisième des 29 autres collèges publics du Département et leurs enseignants dès la rentrée scolaire 2002-2003. Le nombre d'utilisateurs est estimé à 3 900 pour 119 classes environ.

De même, je vous propose que l'équipement en matériel informatique fixe de ces collèges soit pris en charge, comme il l'avait été l'an dernier pour les trois collèges tests.

Enfin, je vous propose que les services du Conseil général puissent faire appel à des prestations de services d'assistance et d'études pour la bonne mise en place de cette opération.

Mise en œuvre de ces actions et coûts pour le Département

Les ordinateurs portables

- L'acquisition du nombre d'ordinateurs portables nécessaires à l'équipement des 3 200 collégiens des classes de 3^e, ainsi qu'à 700 enseignants, sur une base unitaire estimée à 1 144 € (7 500 F), inclue une garantie des matériels de trois ans. Lorsque la garantie ne joue pas, en cas de vol ou de casse, il est parfois nécessaire de les réparer ou de les remplacer, et de prévoir les frais de transports afférents. Afin de protéger ces matériels, je vous propose de retenir le principe appliqué cette année, c'est-à-dire une housse protectrice solidaire, plutôt qu'une simple housse de transport.

Ces micro-ordinateurs seront livrés avec des logiciels bureautiques, un antivirus, une encyclopédie, un atlas et un dictionnaire. Les logiciels éducatifs et pédagogiques des différentes matières et disciplines enseignées seront acquis séparément et librement par chaque établissement sur la base d'une dotation exceptionnelle calculée sur le nombre d'élèves.

Les prestations de services, visant à installer ces logiciels sur l'ordinateur portable, à créer un jeu de sauvegarde permettant à l'utilisateur de réinstaller ces logiciels en cas de panne, ainsi que les prestations de livraison et de vérification de bon fonctionnement dans les 29 établissements concernés, vous sont également proposées. Afin de rendre invendables et irréparables en cas de vol les ordinateurs portables mais plus généralement l'ensemble des matériels informatiques acquis dans le cadre de l'opération, je vous propose de les faire tatouer puis de les enregistrer dans un fichier national commun à tous les constructeurs informatiques.

Il convient donc de provisionner les crédits nécessaires au :

chapitre 903-22	6 047 100 €	(39 667 000 F)
chapitre 943-22	923 000 €	(6 057 700 F)

sous total « ordinateurs-portables »	6 970 600 €	(45 724 100 F)

L'équipement en matériel informatique

- Concernant l'acquisition des matériels fixes informatiques (imprimantes, ordinateurs serveurs, plateformes réseaux de sécurité, vidéo projecteurs LCD, tableaux interactifs), l'expérience acquise dans les trois « collèges tests » nous a permis d'en ajuster le nombre au vu des usages. Tous ces matériels disposeront d'une garantie sur site de trois ans. Le coût d'investissement de cette dotation de base ne sera supporté, par le Département, que pour la première année puisque cet équipement informatique « collège » ne variera pas avec l'ajout de classes ou d'utilisateurs supplémentaires.

Comme sur les ordinateurs portables, des logiciels gérant les systèmes d'exploitation, des logiciels de messageries, de sauvegardes, des antivirus, des logiciels de filtrage limitant l'accès à certains sites sur Internet doivent

être prévus sur les ordinateurs serveurs et les plateformes réseaux de sécurité.

Les prestations de services liées à l'installation et à la configuration de ces matériels réseaux spécifiques seront acquises avec l'achat des ordinateurs-serveurs et des plateformes réseaux de sécurité.

Les réseaux d'établissements et les services qui en dépendent font appel à des technologies qui ne font pas partie du « bagage informatique » des aides éducateurs de nos collèges. La spécificité même de ces interventions sur l'ensemble des collèges du département, et pendant toute la durée de l'année scolaire 2002-2003, m'amène à vous proposer une prestation d'accompagnement technique extérieur, qui pourra être activée en cas de pannes réseaux par les aides éducateurs. Elle devra être calculée sur la base de deux interventions par mois et par collège.

Parallèlement, afin de rendre autonomes ces aides éducateurs que l'Éducation Nationale met à disposition dans chacun des collèges concernés, je vous propose de leur fournir une formation « système et réseaux » durant l'année scolaire 2002-2003, ou avant, si l'Inspection Académique des Landes a pu procéder au recrutement.

Pour cette deuxième partie de l'opération, il serait nécessaire de prévoir les crédits correspondants au :

chapitre 903-22 – article 214-10	2 019 000 €	(13 243 800 F)
chapitre 943-22 – article 6629	363 000 €	(2 381 100 F)

sous-total « équipement informatique »	2 382 000 €	(15 624 900 F)

L'accompagnement de l'opération

- L'accompagnement des Services du Conseil général sur cette opération n'est pas nouveau, et la généralisation de trois à vingt-neuf collèges ne peut correctement se faire que si nous nous faisons aider, ponctuellement, par des prestataires de services extérieurs.

L'an dernier, nous avons signé une convention d'assistance et d'études avec l'Université Louis Pasteur de Strasbourg, se déroulant sur deux exercices budgétaires 2001 et 2002. Les travaux de recherches, d'études et d'analyses sont en cours, les premiers rapports vont arriver, et la mission prendra fin en juillet 2002. C'est la raison pour laquelle je vous propose d'en acquitter le solde, soit 53 963 € (354 000 F).

Lors de la DM2, le Département a fait appel à une société de consultants pour l'aider dans l'établissement des marchés publics et je vous avais proposé de provisionner 76 304 € (500 000 F). Le choix du prestataire – Puyo Consultants - s'est fait à la mi-novembre et la prestation ne sera réalisée qu'au 21 janvier 2002. Il conviendrait donc de reporter les crédits réservés à cette action.

Je vous propose que le service T.I.C. du Département se fasse aider par une assistance à maîtrise d'ouvrage qui, comme dans le cadre des gros chantiers d'aménagement routier ou de construction, assurerait sur les 29 collèges concernés :

- les missions de suivi des cinq appels d'offres que nous allons lancer pour la mise en œuvre de cette opération,
- les différents contrôles de la bonne exécution de toutes les prestations commandées par le Département aux différents soumissionnaires,
- la création d'une base de données de gestion des matériels et des incidents et son alimentation avec les premiers éléments identifiant le type de matériel en prêt et la personne à qui il a été prêté,
- la gestion de suivi des conventions entre les 32 établissements, les 4 400 utilisateurs et le Conseil général.

Enfin, il nous faut continuer à mieux faire connaître cette opération pionnière du Conseil général des Landes, à l'extérieur du Département (organes de presse, Rectorats, IUFM, CNDP et structures annexes...) comme à l'intérieur (collégiens des niveaux de 6^e, 5^e et 4^e, parents d'élèves, grand public...). C'est la raison pour laquelle, je vous propose de poursuivre les actions de communication entreprises, depuis août 2001, sur support papier (livret de conseils et de prise en main de la machine par les collégiens, réalisation de plaquettes de présentation au cours de l'année 2002, dossiers de presse...), ainsi que sur Internet (améliorations du site portail www.landesinteractives.net, envoi d'une lettre mensuelle dédiée à l'opération par messagerie électronique à 3 000 personnes, réalisation de vidéos intégrées sur la lettre électronique et le site Internet...).

Pour ce troisième volet de l'opération, il convient donc de provisionner les crédits nécessaires au :

chapitre 943-22 – article 6629	581 000 €	(3 811 100 F)
chapitre 940-26 – article 6629	130 267 €	(854 500 F)

sous-total « accompagnement de l'opération » 711 267 € (4 665 600 F)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- vous prononcer sur :
 - l'ensemble de ce dossier,
 - les inscriptions budgétaires correspondantes.
- donner délégation à la commission permanente pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions définies.

Le Président

Henri EMMANUELLI